



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 2 novembre 2012

\*\*\*

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR** **DES SÉANCES DES MERCREDI 7 ET JEUDI 8 NOVEMBRE 2012**

Par courrier en date du 31 octobre 2012, M. Alain VIDALIES, ministre chargé des relations avec le Parlement, a demandé le report de l'examen du projet de loi relatif à la retenue pour vérification du **droit au séjour** au jeudi 8 novembre 2012 et l'inscription à l'ordre du jour de ce même jeudi de la suite de la proposition de loi relative à la **reconnaissance du 19 mars** comme **journée nationale du souvenir et du recueillement** à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en **Tunisie** et au **Maroc**.

En conséquence, l'ordre du jour des mercredi 7 et jeudi 8 novembre 2012 s'établit comme suit :

### **MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012**

#### **À 14 heures 30 et le soir :**

##### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement :*

1°) Suite éventuelle du projet de loi relatif à la mise en œuvre du **principe de participation du public** défini à **l'article 7 de la Charte de l'environnement** (Procédure accélérée) (n° 7, 2012-2013)

2°) Débat sur les **prélèvements obligatoires** et leur évolution et projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, de **programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017** (n° 69, 2012-2013)

*(La Conférence des Présidents a décidé de joindre la discussion générale de ce projet de loi au débat sur les prélèvements obligatoires et leur évolution.*

*Dans ce débat commun, la Conférence des Présidents :*

*- a attribué un temps d'intervention de vingt minutes respectivement à la commission des finances et à la commission des affaires sociales ;*

*- a fixé à deux heures la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 6 novembre, 17 heures.*

*La Conférence des Présidents a fixé au lundi 5 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements en séance.*

.../...

*La commission des finances se réunira pour examiner les amendements le mercredi 7 novembre matin.*

3°) Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la **régulation économique outre-mer** et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer (texte de la commission, n° 90, 2012-2013)

*(La Conférence des Présidents a fixé à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire, mardi 6 novembre, avant 17 heures.)*

## JEUDI 8 NOVEMBRE 2012

### À 9 heures 30 :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement :*

1°) Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la **reconnaissance du 19 mars** comme **journée nationale du souvenir et du recueillement** à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'**Algérie** et des combats en **Tunisie** et au **Maroc** (texte de la commission, n° 61, 2012-2013)

2°) Projet de loi relatif à la retenue pour vérification du droit au séjour et **modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier** pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées (Procédure accélérée) (texte de la commission, n° 86, 2012-2013)

*(La Conférence des Présidents a fixé :*

*- à deux heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 7 novembre, 17 heures ;*

*- au lundi 5 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements en séance.*

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 7 novembre matin.)*

### À 15 heures :

3°) Questions cribles thématiques sur la **dépense publique**

*(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)*

### À 16 heures et le soir :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement :*

4°) Suite de l'ordre du jour du matin